



Charte atlantique de San Sebastián pour un développement urbain durable

Des villes vertes, attractives et solidaires

Nous, Maires et Présidents de réseaux des villes majeures de l'Arc Atlantique européen, sommes réunis à Donostia-San Sebastián pour la IX^{ème} Assemblée Générale de l'association.

À cette occasion, nous nous engageons mutuellement à respecter et promouvoir la Charte atlantique de développement urbain durable.

Préambule

À l'image du groupe d'experts intergouvernementaux sur l'évolution du climat (GIEC), la communauté scientifique s'accorde aujourd'hui pour reconnaître l'impact direct de l'activité humaine sur le changement climatique et les menaces qui pèsent sur la biodiversité mais également sur les populations. L'urgence d'agir est d'autant plus criante que ce sont les populations les plus défavorisées qui sont les premières touchées, notamment par la hausse des prix de l'énergie et la multiplication des phénomènes climatiques extrêmes. D'où la nécessité d'adapter dès aujourd'hui un modèle de développement qui n'est pas soutenable à long terme.

Face à ces défis, les villes ont un rôle clé à jouer. Pendant trop longtemps en effet, tandis qu'il a fallu répondre à un afflux massif de population (80% des Européens vivent aujourd'hui dans des villes), les politiques urbaines ont largement ignoré les contraintes environnementales. Bien que tardive, la prise de conscience du défi climatique par les pouvoirs locaux est aujourd'hui réelle et se concrétise notamment par la mise en œuvre d'Agendas 21 locaux, de plans climat, etc. Mais les efforts doivent être accentués dans la mesure où une large partie des politiques en matière d'habitat, de transports, d'urbanisme ou de développement économique relèvent de la compétence des villes.

En outre, à l'heure de la globalisation, il convient de lier cette exigence environnementale au maintien d'une activité économique créatrice de richesse et d'emplois de qualité. Or, l'explosion des échanges et l'émergence de nouveaux acteurs créent un environnement concurrentiel, particulièrement exacerbé entre les villes et souvent au profit des grandes métropoles. À l'inverse, les villes situées en périphérie des grands réseaux d'échanges doivent sans cesse innover et s'adapter aux évolutions extrêmement rapides des marchés pour rester attractives et maintenir des emplois de qualité et des populations sur leur territoire.

Cette situation s'applique bien à l'Arc Atlantique dont la situation périphérique par rapport au « cœur » de l'Europe est accentuée par un manque d'accessibilité. Pour autant, ce territoire bénéficie de nombreux atouts au premier rang desquels le dynamisme de ses villes. De même, il possède un patrimoine environnemental riche grâce à la présence de l'océan ainsi qu'une part importante d'espaces ruraux. Les ressources environnementales de l'Arc Atlantique sont en outre relativement bien préservées du fait d'une urbanisation moindre qu'ailleurs en Europe, ce malgré des pressions croissantes sur les littoraux. Il en découle une qualité de vie reconnue dont il convient de tirer parti.

Fort d'une longue tradition d'échanges à la fois économiques, humains et culturels qui s'est structurée autour de son caractère maritime, l'Arc Atlantique constitue un espace privilégié de coopération qui a longtemps fait figure d'exemple dans la promotion d'un développement équilibré du territoire européen.

Avec cette Charte, les villes atlantiques expriment leur volonté que cette vocation de l'espace atlantique se perpétue autour d'une stratégie renouvelée axée sur le développement durable et la définition d'un nouveau modèle urbain « vert ». Ce document n'est donc pas destiné à rester une simple déclaration d'intention mais constitue une première étape vers la mise en œuvre d'un plan d'action à l'échelle de la CVAA dans les différents domaines abordés dans ce document.

Chapitre 1 : Viser l'exemplarité en matière environnementale

Des stratégies globales mais des actions locales: Face au changement climatique, l'Union européenne s'est fixé des objectifs ambitieux en matière énergétique puisqu'elle vise une réduction de 20% de la production de GES d'ici 2020 et même au delà en ce qui concerne les villes, via le Pacte des Maires. À travers la Charte de Leipzig, les États membres sont pour leur part tombés d'accord sur des recommandations pour créer la ville européenne durable. Mais la mise en œuvre concrète de ces objectifs relève des compétences des villes par des initiatives menées individuellement ou en concertation, et ce notamment dans le cadre de la CVAA.

C'est pourquoi nous nous engageons à:

- **Réduire la consommation énergétique de nos territoires:** c'est une exigence tant sur le plan environnemental, puisque la consommation énergétique est le facteur principal de production de GES, qu'économique du fait de l'augmentation du prix de l'énergie. Face à cet enjeu, les actions des pouvoirs publics s'intensifient dans les domaines clés que constituent l'habitat, les transports et les réseaux d'énergie (gaz, électricité, etc.).
- **Limiter l'étalement urbain au profit d'un modèle de «ville compacte»:** le modèle de ville étalée comporte un coût social, énergétique et spatial qui compte tenu des enjeux climatiques et de développement durable n'est plus acceptable. Il convient d'y substituer un modèle privilégiant la densité, le transport collectif, les réseaux d'infrastructures/services et le lien social. Ce modèle devra également valoriser les politiques de réhabilitation urbaine qui permettent d'améliorer la qualité de vie tout en préservant le patrimoine culturel.
- **Améliorer la performance énergétique des bâtiments:** il s'agit à la fois de viser les standards les plus élevés en matière de performance énergétique dans les logements neufs et de réhabiliter des logements existants qui sont les plus énergivores. Un effort tout particulier doit également être entrepris pour développer des éco-quartiers et soutenir les filières de la construction.
- **Promouvoir les énergies renouvelables:** en fonction de leurs spécificités géographiques, les villes atlantiques disposent d'un fort potentiel de développement dans ce domaine qui reste encore largement à exploiter: éolien, solaire, géothermie, énergie marémotrice, etc. La coopération peut dans ce cadre constituer un véritable atout par l'échange d'expériences et la mise en commun de ressources.
- **Développer des transports publics performants et les modes de transport doux:** face à l'usage intensif de l'automobile en ville, les autorités locales doivent intensifier leurs efforts pour repenser les modes de déplacement urbain par une offre de transports publics de qualité et non polluants, et en accentuant les actions en faveur des piétons, des cyclistes ou du covoiturage.
- **Protéger la biodiversité atlantique:** qu'il soit maritime, littoral ou rural, l'espace atlantique bénéficie d'un patrimoine environnemental parmi les plus riches d'Europe qui constitue un véritable facteur d'attractivité pour ce territoire.
- **Valoriser les déchets:** Développer quantitativement et qualitativement le recyclage des déchets et, dans la mesure du possible, recycler les déchets en source d'énergie.
- **Ériger les autorités locales en exemple dans la lutte contre le changement climatique:** de par le patrimoine qu'elles gèrent (bâtiments, éclairages publics, etc.) et leur compétence de gestion (transports, déchets, chauffages urbains, etc.), les villes contribuent de manière importante à la production de GES (gaz à effet de serre). Leur rôle particulier en faveur de l'intérêt général implique qu'elles deviennent des moteurs dans la maîtrise des émissions de GES.

Chapitre 2 : Soutenir un développement économique durable et innovant

Malgré un handicap lié au caractère périphérique de l'espace atlantique, les villes qui le composent ne manquent pas d'atouts, au premier lieu desquels son environnement, qu'il convient de valoriser.

C'est pourquoi nous nous engageons à:

- **Renforcer la capacité de l'espace atlantique en matière d'innovation, de R&D et d'économie de la connaissance:** cet objectif passe en priorité par une action de chaque ville pour améliorer sa compétitivité et sa capacité d'innovation. Néanmoins, la coopération atlantique, par l'échange d'expériences, la mise en commun d'expertise et de moyens et le développement de partenariats privilégiés est un moyen efficace d'accompagner cet effort.
- **Appuyer le développement des éco-activités et notamment des énergies renouvelables:** elles constituent à la fois une réponse aux enjeux du XXI^{ème} siècle et un fort potentiel de développement économique pour les territoires atlantiques.
- **Soutenir les PME** car elles sont un vivier d'emplois essentiel et un vecteur de dynamisme et d'attractivité, notamment pour les centres-villes.
- **Se mobiliser en faveur d'une meilleure accessibilité de l'espace atlantique** car la mauvaise desserte en infrastructures de transport représente un obstacle au développement et à l'attractivité des villes.

Chapitre 3 : Renforcer la cohésion et la mixité sociale

Le choix d'un développement dit « durable » ne peut se faire sans un souci aigu du bien-être présent et futur de la population. Or les phénomènes globaux que constituent le changement climatique ou la globalisation des échanges menacent en premier lieu les franges les plus démunies de la population. D'où la nécessité de ne pas négliger la dimension sociale dans la stratégie des villes atlantiques en matière de développement durable.

C'est pourquoi nous nous engageons à:

- **Privilégier la mixité sociale dans les politiques d'urbanisme** en accordant une importance toute particulière à une offre diversifiée de logements, de services sociaux de qualité et une politique culturelle ambitieuse et pour tous les publics.
- **Soutenir les actions en faveur de la solidarité et de la cohésion sociale** au profit de l'égalité hommes/femmes, de l'aide aux personnes âgées, aux plus démunis, de la lutte contre toutes les formes de discrimination et d'une vie associative dynamique.
- **Promouvoir une mobilité urbaine moderne** en mettant l'accent sur la qualité des transports publics (tarification, accessibilité à tous les types de publics, desserte du territoire), sur la promotion de modes de déplacements non polluants.
- **Impliquer et sensibiliser la population dans les choix de développement urbain** par un recours à une politique de communication moderne et interactive en renforçant la concertation et par une véritable politique d'éducation à l'environnement. Cet aspect est essentiel pour sensibiliser la population aux enjeux climatiques.

Chapitre 4: Soutenir et valoriser l'identité partagée des villes atlantiques

Fruit d'un héritage commun riche de plusieurs siècles, l'identité atlantique se construit également dans le présent à travers des spécificités propres, liées notamment à son caractère maritime et surtout à une volonté de travailler ensemble. Cette identité atlantique est un atout qu'il convient de valoriser pour en faire un territoire attractif au bénéfice de ses habitants, des entreprises et des touristes.

C'est pourquoi nous nous engageons à:

- **Valoriser le patrimoine maritime des villes atlantiques:** la maritimité est sans conteste l'élément qui confère son unité à l'espace atlantique. Mais l'océan représente surtout un potentiel en termes de développement économique et de tourisme pour les villes atlantiques, qu'il convient toutefois de préserver face aux atteintes environnementales.
- **Promouvoir les richesses culturelles de l'espace atlantique:** depuis l'héritage celtique jusqu'à la période contemporaine en passant par le temps des explorateurs et des découvertes, les villes atlantiques partagent une longue histoire commune. Il en découle un patrimoine culturel d'une grande valeur dont il s'agit de tirer profit. Cette richesse est renforcée par un dynamisme et une créativité artistique au sein des villes qu'il convient de valoriser.
- **Poursuivre les efforts au profit de la qualité de vie:** L'espace atlantique est majoritairement composé de villes de taille moyenne qui bénéficient de la proximité de l'océan. Cette qualité de vie se manifeste également par les services de transport, sociaux, d'éducation, culturels, etc. qu'elles proposent, ainsi que par leur dynamisme.
- **Encourager le tourisme durable:** l'espace atlantique bénéficie d'un riche patrimoine culturel, naturel et géographique mis en valeur par une offre importante et de bon niveau en équipements, infrastructures et services touristiques. Ce secteur constitue par conséquent un facteur fort d'attractivité et une part très importante de l'économie de l'Arc Atlantique. Toutefois, face à la forte pression qu'il exerce sur l'environnement et les ressources naturelles, il est nécessaire de mettre l'accent sur le respect des préceptes du développement durable.

Chapitre 5: Développer une coopération plus ouverte, plus efficace et plus ambitieuse

La Charte de Leipzig signée par les 27 États membres énonce que la mise en œuvre de la ville européenne durable implique de développer des stratégies de développement urbain intégrées avec l'ensemble des acteurs compétents au niveau européen, national, régional et local. À l'échelle atlantique, les enjeux de développement imposent de repenser la coopération sur des bases plus ambitieuses.

C'est pourquoi nous nous engageons à:

- **Développer une coopération plus ambitieuse:**
 - Améliorer la gouvernance de la coopération: les objectifs ambitieux de l'Union européenne en matière de coopération impliquent de mettre en place de nouvelles formes de coopération au profit notamment de la gouvernance multi-niveaux.
 - Utiliser la coopération comme un moyen pour mener des actions innovantes, pour résoudre des problématiques communes à l'échelle transnationale.
- **Promouvoir une coopération plus ouverte et efficace:**
 - Améliorer la concertation entre les acteurs atlantiques notamment avec les Régions, les États, les universités et autres organismes et identifier les domaines pour lesquels des actions communes pourraient être développées. Promouvoir des actions concertées avec les centres de recherche, les universités et les partenaires du secteur privé.
 - Renforcer la coopération au-delà de l'espace atlantique: développer des partenariats pertinents à l'échelle européenne afin d'échanger des savoirs et des pratiques, de mener des projets ambitieux et de donner plus de poids aux valeurs et aux objectifs portés par la CVAA.



Par la signature
de la « Charte atlantique de San Sebastián pour un développement urbain durable
- Des villes vertes, attractives et solidaires »,

la ville de

s'engage à mettre en œuvre les objectifs présentés dans ce document.

Le, à

Nom et fonction du représentant politique signataire:.....

.....